

Ecrit par le 22 juillet 2024

2 500 € en bons cadeaux pour soutenir le commerce sorguais



Alors que la majorité des commerçants ont ouvert leurs portes depuis le 2 juin, la Ville de Sorgues et CAP Sorgues, association des commerçants, artisans et professionnels, lancent 'J'achète sorguais', une campagne de communication destinée à soutenir la reprise de l'activité économique dans les commerces sorguais.

Pour les boutiques prenant part à l'opération, un grand jeu est proposé jusqu'au 15 juillet avec à la clé, plus de 50 bons d'achats d'une valeur unitaire de 50 € à gagner. Pour participer, il suffit de remplir un bulletin chez les commerçants participants. Le 16 juillet, deux gagnants par commerce seront tirés au

Ecrit par le 22 juillet 2024

sort en présence des membres du bureau de CAP Sorgues. Pour leur président Serge Hurard, il est « primordial de participer à la relance de la consommation dans notre ville. C'est pour cela que nous offrons avec grand plaisir plus de 2 500 € sous forme de bons cadeaux. »

Maires courage

Ils se sont adaptés, ils ont improvisé et ils ont dominé leur sujet. Les élus préférés des Français incarnent le bon sens près de chez nous. Ils ont su informer et mobiliser les citoyens en premier de corvée, sans directives ni stratégie claire du gouvernement. Quatre maires nous ont ouvert leurs portes pour nous raconter leur quotidien.

« Nous sommes de bons petits soldats, mais il faudrait de temps en temps qu'on nous dise quoi faire », ironise Dominique Santoni, maire d'Apt (11 700 habitants). L'exécutif donne cette mauvaise impression aux maires de refiler le bébé aux élus locaux dès lors qu'une responsabilité pourrait être évoquée devant l'opinion publique ou les tribunaux.

Selon les mots de Jean-Michel Blanquer*, prononcés une semaine avant la réouverture des premiers établissements scolaires, « on a besoin de renforcer à la fois la souveraineté nationale et le pouvoir local (...). On a besoin du représentant de l'Etat comme le directeur d'école, mais aussi du maire (...) et d'initiative à l'échelle locale ». Mais qui porterait le chapeau si un groupe d'enfants venait à être hospitalisés à la suite d'une contamination à l'école ?

Se débrouiller seul

« La question de cette responsabilité pénale qui pourrait peser sur nous, tous les maires y pensent », convient Hervé Chérubini. L' élu en ballottage de Saint-Rémy-de-Provence (9 600 habitants) considère néanmoins que la responsabilité politique reste première. « D'abord, si j'avais été un inquiet, je n'aurais pas pris ce mandat de maire que j'exerce depuis près de 25 ans. Ensuite, l'expérience m'a démontré qu'il vaut mieux apprendre à se débrouiller seul, quel que soit le gouvernement en place. » Et quelles que soient les circonstances : celle d'une crise sanitaire ne laissait rien augurer de bon dans un pays aux autorités sanitaires affaiblies.

« L'expérience m'a démontré qu'il vaut mieux apprendre à se débrouiller seul, quel que soit le gouvernement en place. » Hervé Chérubini, maire de Saint-Rémy-de-

Ecrit par le 22 juillet 2024

Provence

L'affaire du 'sang contaminé', suite à la distribution de lots de sang infectés par le virus du Sida sous le gouvernement de Laurent Fabius a laissé des traces dans tous les cabinets ministériels. Celle du Médiateur a montré les conditions effarantes d'attribution des autorisations de mise sur le marché comme des indications de prescription des médicaments, sans parler de l'indigence de la veille sanitaire.

Un boulet qui traîne. Son inertie est telle que les maires ont vite pris les choses en mains, ayant acté dès le début de la crise l'incapacité de l'Etat à protéger les Français avec de simples masques en papier. « Nous nous sommes retrouvés dans l'inconnu du confinement. Du jour au lendemain, il a fallu faire face à une situation inédite », décrit Thierry Lagneau, maire de Sorgues (18 300 habitants).

Un nouveau cadre juridique, une logique contradictoire

Quelles initiatives les maires peuvent-ils prendre dans des circonstances si inhabituelles ? Avant, si un panneau de basket tombait par accident dans un collège en provoquant la mort d'un élève, le maire et l'enseignant étaient automatiquement poursuivis pour imprudence, bien que sans lien direct avec les faits :

Depuis juillet 2000, la loi 'Fauchon' institue un régime dérogatoire de responsabilité pénale concernant les élus qui peut seulement être invoquée sous trois conditions : la faute est caractérisée, elle expose autrui à un risque que l'auteur n'ignorait pas, ce risque présente une gravité particulière.

Ce régime vient d'être amendé *in extremis*, le 11 mai, grâce à un accord entre députés et sénateurs pour 'sécuriser' les maires. Il est désormais prévu que la responsabilité doit être appréciée au regard « *des compétences, du pouvoir et des moyens dont disposait l'auteur des faits dans la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire, ainsi que de la nature de ses missions ou de ses fonctions, notamment en tant qu'autorité locale ou employeur* ». En clair, le texte permet au juge de faire la distinction entre les autorités nationales qui ont décidé la stratégie du 'déconfinement' et les acteurs locaux qui n'en sont que les exécutants.

« Et pourquoi pas un concours de boules ? »

« Pour les écoles, un document gouvernemental précisant les conditions de réouverture de 63 pages a été rédigé. Nous avons eu une semaine pour en prendre connaissance, ingurgiter et restituer aux personnels qui doivent mettre en œuvre » témoigne Hervé Chérubini. « Nous étions, depuis le 16 mars, à cheval entre le devoir de continuité du service public et l'obligation de répondre aux préconisations de l'Etat. Cette logique contradictoire nous a conduits à mettre en place une cellule de crise et un plan de continuité de l'activité avec un tiers de nos agents présents sur le terrain et une population avide d'informations » précise t-il.

« Du jour au lendemain, il a fallu faire face à une situation inédite. » Thierry

Ecrit par le 22 juillet 2024

Lagneau, maire de Sorgues

Le prochain défi sera l'adoption du budget primitif de la commune « avec cette difficulté supplémentaire que l'on dit aux gens de ne pas se réunir à plus de 10 personnes et à 15 par classe, mais que l'on pourrait autoriser les conseils municipaux à le faire. Je ne vois vraiment pas comment organiser un conseil avec nos 33 élus sans qu'on vienne aussitôt me demander pourquoi ne pas faire un concours de boules de suite après ? ». Même si les maires ne sont pas dépourvus d'humour, ni d'expérience - depuis 2004, le maire joue un rôle majeur lorsque des événements de sécurité civile engagent une gestion de crise - ils restent confrontés en permanence au principe de réalité face aux annonces de l'Etat.

« Chacun fait ce qu'il peut, les bonnes volontés ne manquent pas - loin de là - mais à vrai dire tout est un casse-tête. Il y a une foule de problèmes du quotidien que l'on a du mal à régler, faute d'informations ou de directives claires. 'On vous en dira plus dès que l'on en saura davantage', voilà ce à quoi nous sommes tous confrontés. Pour l'ouverture des écoles, par exemple, il a d'abord été question de n'ouvrir que 3 classes, puis toutes les classes maternelles et élémentaires. Puis on est revenu au premier scénario. Mais le travail des équipes consiste la plupart du temps à faire du sur-mesure, et sans attendre », observe Dominique Santoni. « Comment adapter le service de cantine quand on ne sait pas combien d'enfants se présenteront le matin à l'école ? Nous avons opté pour des plateaux repas que l'on peut conserver du jour au lendemain pour pouvoir étaler la distribution, le cas échéant ».

L'exemple aptésien de gestion de crise

Dès le début de l'épidémie, Apt a activé son plan communal de sauvegarde. « Cette petite avance de deux semaines a permis de passer en revue l'ensemble des domaines relevant de la commune : gestion, continuité de service à la population, affaires scolaires, sociales, entretien, nettoyage, préparation de listes de volontaires, identification des personnes âgées, isolées et vulnérables, mesures de prévention, etc. Nous avons fait l'inventaire de nos stocks et partagé nos ressources, donné 10 000 masques à l'hôpital et 4 000 aux médecins de ville et aux infirmiers ». En pratique, l'équipe municipale se réunit toutes les semaines et garde le contact par internet et téléphone. L'hôpital, réorganisé aux premières heures de la crise, a doublé le nombre de lits pouvant accueillir des patients. « Nous avons aussi réfléchi avec l'hôpital à une structure d'accueil pour ceux qui présentent un risque de contagion pour leur famille, ayant eu une petite dizaine de retours à domicile de patients atteints du Covid-19 », ajoute Dominique Santoni. « Nous avons enrichi le dispositif du Centre communal d'aide sociale (CCAS) par des appels, 2 fois par semaine, à nos aînés pour rompre la solitude, assurer le portage de courses, médicaments ou attestations. Et puis nous avons pu identifier les personnes sans domicile fixe pour les inviter à rejoindre un foyer d'accueil à Cavaillon. J'ai encore des doutes, car il y a beaucoup de questions à traiter, comme la situation des femmes battues que nous voudrions bien pouvoir recevoir dans des hôtels. Nous avons peu de demandes, mais je pense que la réalité est plus préoccupante qu'il n'y paraît » avance l'élue.

« Nous avons donné 10 000 masques à l'hôpital et 4 000 aux médecins de ville et

Ecrit par le 22 juillet 2024

aux infirmiers. » Dominique Santoni, maire d'Apt

S'agissant du risque sécuritaire, la police municipale en lien avec la gendarmerie et le Psig (Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) de Saint-Saturnin-lès-Apt a procédé à plus de 8 000 contrôles (17 mars à fin avril) aboutissant à 125 verbalisations, dont celle des propriétaires récidivistes du célèbre 'lapin aptésien' ayant fait la 'Une' de la presse nationale, pris comme bouclier animal pour tenter de légitimer des promenades proscrites en centre-ville...

« Cela s'est plutôt bien passé », confirme Hervé Chérubini. A Saint-Rémy, phare des Alpilles, 12 000 contrôles pour 1 à 2% de verbalisation. « Le TGV a fonctionné à plein régime jusqu'au 16 mars pour ceux qui ont des résidences secondaires. Au-delà, certains ont choisi d'intégrer l'amende à leur venue illégale. D'autres ont bravé l'interdiction préfectorale visant les locations de vacances, je ne suis pas naïf. Mais, au total, c'est un phénomène marginal ».

Comment ont-ils géré l'urgence au-delà des compétences ?

Depuis le début de la crise, les communes et les intercommunalités apportent des réponses aux besoins des habitants, y compris en participant financièrement à des décisions prises par l'Etat, au-delà même de leur champ de compétences. C'est notamment le cas pour les masques. « On ignore qui va payer, mais ce n'est pas neutre », souligne Dominique Santoni. Depuis le 15 mai, la mairie distribue sur demande et sur rendez-vous des masques agréés Afnor (Association française de normalisation), lavables 30 fois, et efficaces pendant 1 mois. Ils ont coûté 2,80 € l'unité.

Encore faut-il qu'ils parviennent à destination. S'improviser logisticien pour identifier des fournisseurs fiables qui livrent des masques à prix raisonnable n'est pas chose facile. Libres de lancer leurs propres importations de masques depuis le 21 mars, les collectivités ont fait l'objet de réquisitions de l'Etat, comme à Sorgues qui y a perdu ses kits complets de protection. « Je comprends, vu l'état d'urgence du moment », assure Thierry Lagneau. Le maire s'attarde plutôt sur la cohésion locale. « Notre chance, c'est la générosité des habitants et l'imagination qui nous ont permis de fabriquer près de 7 000 masques en textile lavables 'made in Sorgues' (Ndlr : 1 000 à la Tour d'Aigues). Nous avons trouvé et sommes allés chercher à Clermont-Ferrand 9 kilomètres d'élastique pour lancer notre production. Nous refusions d'être confrontés à une situation de pénurie. En 15 jours, ce sont 200 personnes qui se sont portées volontaires pour coudre des masques à la main dans la salle des fêtes transformée en atelier », se félicite l'élu dont l'épouse, infirmière libérale, a participé à l'opération. Les élus ont ensuite fait du porte-à-porte pour distribuer à la population. « Nous avons vécu des moments très sympas, malgré ce contexte car nous avons aussi eu la chance d'avoir notre maison de retraite (Aimé Petre) qui a très bien géré la situation ».

« La vraie question c'est d'aider des gens qui cherchent des solutions. » Jean-François Lovisolo, maire de La Tour d'Aigues

Ecrit par le 22 juillet 2024

La fonction sera-t-elle revalorisée dans 'le monde d'après' ?

« Après la réouverture des écoles, l'autre grande préoccupation des maires est de savoir comment il sera possible de se réorganiser car nous allons vivre dans ce département une saison touristique catastrophique ». Elu du premier tour des municipales du 15 mars, Jean-François Lovisolo, maire de la Tour d'Aigues et président de l'Association des maires de Vaucluse (AMV) a annoncé que sa première décision sera de faire voter l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour les cafés, restaurants et commerces de vente à emporter. « Ils ont tenu jusqu'à présent avec des reports de charge, étalement de dettes, mais ça ne suffit pas car faut faire rentrer de l'argent dans les caisses ! La vraie question c'est d'aider des gens qui cherchent des solutions. Personne n'a jamais réussi à marcher sans avoir essayé de le faire. Alors on tâtonne et ça ressemble souvent à un match de l'équipe de France : tout le monde à un avis et forcément le bon. Face aux pertes de boulot et de chiffre, il me paraît cependant clair que nous devons organiser une solidarité au plan local même si nous n'avons plus la compétence pour verser des aides économiques directes. On ne peut pas tout attendre de la région ou des intercommunalités. Beaucoup de maires devront d'ailleurs abandonner ou différer, pour 4 ou 5 ans, des projets d'investissement afin de faire face aux dépenses imprévues qui ont été ou seront engagées. »

Une chose est sûre : l'Etat a tout intérêt à se concilier les bonnes grâces des élus préférés des Français pour gérer la crise sociale qui l'attend. « Je voudrais saluer ces gens qui souffrent, confinés dans des logements dégueulasses. Faudra-t-il attendre une nouvelle rue d'Aubagne pour que l'on puisse, enfin, autoriser les maires à lancer des procédures pour fermer ces logements insalubres que l'Etat finance à travers les caisses d'allocations familiales ? ». Des réunions sont prévues sur le sujet avec les représentants de l'Etat, mais pas avant septembre ou octobre, s'indigne Jean-François Lovisolo. Les maires semblent encore avoir un train d'avance en attendant que leur fonction soit revalorisée dans le monde d'après.

Hervé Tusseau

**(Le Figaro, 3 mai)*

À lire également "[Commerce local : les maires interpellent le président de la République](#)"

5 millions de masques distribués par la

Écrit par le 22 juillet 2024

Région à partir de jeudi

Ecrit par le 22 juillet 2024



Ecrit par le 22 juillet 2024

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur va recevoir une cargaison de 5 millions de masques chirurgicaux mercredi 22 avril prochain. Le lendemain, ces masques seront distribués selon les modalités établies par le comité d'éthique sanitaire réunissant le Conseil régional ainsi que l'ARS (Agence régionale de santé).

« Depuis le 21 mars, les collectivités territoriales ont obtenu du Gouvernement le droit d'acquérir des masques sur les marchés internationaux, explique Renaud Muselier, président de la Région. Immédiatement, et dès le 22 mars, nous avons passé une commande importante de 5 millions de masques. »

L'occasion pour le président de la Région de remercier publiquement le Gouvernement français et le groupe marseillais CMA-CGM grâce à qui le Conseil régional a pu consolider la commande et ainsi que le volet logistique, via sa filiale Ceva Logistics. « Grâce à ce travail collectif, nous avons pu sécuriser cette filière, avec un intermédiaire local particulièrement fiable et honnête », insiste Renaud Muselier qui n'a pas oublié les masques rachetés au triple du prix par des intermédiaires américains sur le tarmac même des aéroports chinois juste avant leur chargement à destination de la France.

Priorité aux soignants, aux forces de l'ordre et aux petites communes

Le Conseil régional et l'ARS ont souhaité que cette répartition soit menée dans la plus grande transparence et bâtie autour de principes clairs avec « une priorité absolue aux soignants et à tous ceux qui les accompagnent dans cette mission », « un geste significatif pour les forces de l'ordre chargées de faire respecter le confinement » ainsi qu'un soutien aux petites et moyennes communes de la région.

« Il s'agit de les aider à mettre en place des dispositifs de solidarité et à préparer les phases de déconfinement », assure le président de la Région.

Dans le détail, 3,5 millions de masques seront distribués aux soignants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (2 millions pour les établissements sanitaires et médico-sociaux et 1,5 million pour les pharmacies ainsi que les médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes, kinés, aides à domicile indépendants, dentistes...), 500 000 pour les forces de l'ordre et 1 million pour les 900 communes de la région de moins de 20 000 habitants, avec un plancher de 100 masques par commune, au prorata de leur population.

30 000 masques commandés par Sorgues

Dans le même temps, la municipalité de Sorgues vient de commander 30 000 masques et lance un appel aux couturières afin de pouvoir faire face à l'éventuel déconfinement progressif prévu à partir du 11 mai prochain avec le port du masque recommandé, voire obligatoire. Dans cette optique, la Ville de Sorgues a commandé 30 000 masques. Un approvisionnement qui comprendra 20 000 masques en tissu, et donc réutilisables, et 10 000 masques médicaux.

Par ailleurs, la Ville a acquis tissu, fils et élastiques et propose d'offrir le matériel ainsi qu'un patron homologué par l'Afnor (Association française de normalisation) à toutes les personnes qui voudraient confectionner bénévolement des masques à leur domicile où le matériel pourra leur être livré.

Écrit par le 22 juillet 2024

En parallèle, un atelier de confection a été mis en place au sein de la salle des fêtes pour permettre à des agents municipaux bénévoles de participer à l'opération. Ces agents municipaux auront également pour mission de préparer les commandes des couturières à domicile. L'installation de machines à coudre sur place permettra également d'accueillir les couturiers(ères) ne disposant pas de l'outil de fabrication et souhaitant s'inscrire dans cette démarche. Naturellement, sur place, l'ensemble des mesures barrières seront scrupuleusement respectées avec une distance entre les postes de réalisation, des lingettes désinfectantes ainsi que du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition. Pour participer à cette opération, il faut contacter le 06 42 54 23 58.

140 000 masques pour la Cove

Même stratégie pour la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) qui a aussi commandé 140 000 masques, soit 2 par habitants. Pris en charge financièrement pour moitié par la Cove, et pour l'autre moitié par chacune des communes selon leur nombre d'habitants, la distribution sera organisée dans chaque commune selon des modalités qui permettront la protection de tous. Une mobilisation publique qui n'empêche cependant pas les initiatives individuelles locales. Ainsi, Patricia Vautrin, couturière autodidacte installée à Carpentras disposant de sa propre marque 'Chat noir', a gracieusement offert 100 masques au personnel de la Cove. Ces protections ont été remises aux agents de ramassage assurant la collecte des déchets et au service Petite Enfance accueillant les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

L'Isle-sur-la-Sorgue et Cavillon également

De son côté la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue et la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) se sont engagées à fournir des masques de protection à l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

En marge de l'action de collectivité, là aussi on assiste à de nombreuses initiatives privées comme celle d'un médecin, d'une association et d'une commerçante de l'Isle-sur-la-Sorgue qui, avec l'appui de la Ville, ont lancé un projet bénévole pour permettre la fabrication à large échelle de masques de protection grand public en tissu à destination des habitants.

Rappelons qu'il y a quelques jours, c'est la ville de Cavillon qui a commandé 30 000 masques, un pour chaque Cavillonnais. Des masques 'made in France' commandés auprès d'une société hexagonale utilisant notamment un textile écocertifié 100 % coton.

Ecrit par le 22 juillet 2024

5 000 jeunes toujours accompagné par la Mission locale jeunes Grand Avignon

L'ensemble de l'équipe de la Mission locale jeunes Grand Avignon maintient son service d'accompagnement global des 16-25 ans pour rester en lien avec les 5 000 jeunes accueillis par an et résidant sur le Grand Avignon Vaucluse, Sorgues et Bédarrides, et ce à distance.

Afin de maintenir cette écoute dans cette période de crise sanitaire, les conseillers de la Mission prennent contact avec les jeunes par téléphone. Ce contact peut être l'occasion d'expliquer le contexte de fermeture de l'accueil des Missions locales au public et d'être à l'écoute des questions et des besoins des jeunes, en particulier pour les jeunes les plus précaires ou les plus isolés. Les conseillers s'attachent à connaître la situation actuelle du jeune notamment sociale (logement, santé.) et les risques de précarisation de sa situation, à leur apporter des conseils et à rappeler les règles du confinement afin de les protéger eux ainsi que leur famille.

L'ensemble des jeunes sont aussi suivis dans leurs démarches de projet professionnel, ils sont informés sur l'emploi, la formation, l'alternance, la mobilité, la santé, le logement, et les ateliers à distance.

www.mission-locale-avignon.fr

Forum Objectif emploi

La commune de Sorgues organise un nouveau forum Objectif Emploi qui rassemblera près de 70 entreprises et structures locales.

Les personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle auront l'occasion de s'informer, de trouver une formation, de rencontrer des recruteurs, de passer des entretiens d'embauche ou d'élargir leur réseau professionnel. Pour accompagner les postulants, des ateliers gratuits de simulation d'entretien d'embauche seront programmés sur le stand de la Mission locale. Il est fortement conseillé de venir muni d'un CV.

Vendredi 14 février. 9h30 à 13h. Salle des fêtes. Avenue Pablo-Picasso. Sorgues. Entrée libre.

Un nouveau 'spot' pour la Via Rhôna

Avec la restauration du pont des Arméniens à Sorgues, les futurs utilisateurs de la 'Via Rhôna', devraient disposer d'un des plus beaux sites de franchissement du fleuve-roi sur le parcours de cette véloroute européenne entre le lac Léman et la Méditerranée.

Presque 100 ans après sa mise en service, le pont des Arméniens (Arméniens en provençal) à Sorgues va retrouver une seconde jeunesse. Inauguré en 1926, cet ouvrage de 157,50 mètres de long a permis jusqu'en 1975, date de sa fermeture à la circulation pour raison de sécurité, de rejoindre l'île de l'Oiselet (voir encadré 'Un peu d'histoire') située entre le bras navigable du Rhône et le bras des Arméniens. Aujourd'hui, ce trésor du patrimoine vauclusien inscrit à l'inventaire des Monuments historiques depuis 2001 s'apprête à connaître une nouvelle jeunesse sous l'impulsion du Conseil départemental de Vaucluse. L'opération devenait urgente car l'ouvrage d'art n'a plus été entretenu depuis sa fermeture. Un premier diagnostic datant de 2018 a ainsi constaté la corrosion et la rupture de câbles de retenue, l'éclatement par endroit du béton des pylones, un profil irrégulier, une suspension dérégulée ainsi que la disparition du plancher d'origine constitué de madriers en chêne recouverts de planches en sapin. En revanche, les pylônes et charpentes métalliques pourront être conservés en étant éventuellement renforcés. Les travaux, particulièrement pointus en raison de la spécificité du pont (voir encadré 'Un pont de type Arnodin'), devraient cependant davantage se rapprocher d'une restauration que d'une réhabilitation.

■ Un chantier de 1,2 M€

Estimé à 1,2 M€, le chantier devrait débuter en 2021. Auparavant, le premier trimestre 2020 sera consacré à la désignation du maître d'œuvre, la réalisation des compléments de diagnostic et l'avant-projet comportant le descriptif des travaux et leur évaluation. Viendra ensuite le moment du dépôt du permis de construire, fin 2020-début 2021, puis la réalisation des travaux et la réouverture du pont en 2022. Côté financement, après s'être partagé le coût des études d'un montant total de 400 000€, les conseils départementaux de Vaucluse et du Gard (20% chacun), les régions Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie (11,25% chacune), la Compagnie nationale du Rhône (CNR : 25%) et la communauté d'agglomération

Ecrit par le 22 juillet 2024

du Grand Avignon (12,5%) devraient conserver cette répartition pour le financement du chantier.

L'aménagement s'inscrit dans le projet de réalisation de la section 10 de la Via Rhôna, reliant Sorgues à Avignon. Un tronçon de 12 km comprenant la réalisation d'une voie depuis le carrefour giratoire RD 228 et le chemin de la Barthelasse jusqu'au franchissement du bras du Rhône, sur les communes d'Avignon, de Villeneuve-lès-Avignon (jusqu'au pont du Royaume qui prolonge celui Daladier) et de Sauveterre où un ouvrage de franchissement du Rhône d'environ 200 mètres de long est également prévu pour rejoindre l'île de la Motte. Dans ce cadre, le département du Gard a confié sa maîtrise d'ouvrage à celui de Vaucluse qui coordonne ces chantiers constitués donc de la restauration du pont des Arméniers, la construction d'un pont sur le Rhône dans le Gard, la construction de 5 km de voie verte* en Vaucluse et de 3 km dans le Gard ainsi que le balisage de 5 km de voies partagées dont 2 km dans le Gard. L'ensemble représente un investissement de 5,3 M€ dans lequel l'État et l'Union européenne participeraient également respectivement à hauteur de 11,6% et 9,4% via le Feder (Fonds européen de développement régional).

■ 815 km entre Léman et Méditerranée

Ce tronçon entre Gard et Vaucluse s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la portion vauclusienne de la Via Rhôna, une véloroute de 815 km longeant le Rhône, entre le lac Léman et la Méditerranée (près de 670 km en France et 150 km en Suisse). Aujourd'hui, sur les 75 km de l'itinéraire prévu dans le département et situé sur la rive gauche du Rhône entre Lapalud et Avignon, 23 km sont définitivement achevés et 52 km sont encore des portions provisoires. Le tout doit être complètement opérationnel d'ici 2021. Cela n'empêche pas près de 20 000 cyclistes de parcourir déjà la Via Rhôna chaque année. De quoi conforter la volonté du conseil départemental de Vaucluse, qui a prévu d'investir 13 M€ dans l'aménagement de la Via Rhôna, dont 2 M€ déjà engagés afin d'en faire un axe structurant du territoire. C'est dans cette logique qu'un schéma départemental 'vélo en Vaucluse' 2019-2025, destiné à permettre au vélo de devenir un mode de transport au quotidien à part entière tout en le plaçant également au cœur de la stratégie de développement du cyclotourisme, a été élaboré par le Département.

■ Enjeu touristique majeur

« Le Vaucluse est un département qui se découvre de bien des manières, explique Maurice Chabert, président du Conseil départemental. Et de toutes ces manières, le vélo est sans doute le meilleur moyen

Ecrit par le 22 juillet 2024

de l'apprécier, chacun à son rythme, en prenant le temps d'admirer nos paysages. C'est encore plus vrai maintenant avec les vélos à assistance électrique qui permettent d'accéder sans effort aux villages haut perchés de notre territoire. »

Si les retombées économiques liées au vélotourisme sont déjà importantes pour notre département, notamment pour l'hôtellerie et la restauration, la mise en service de la Via Rhôna devrait encore renforcer cette attractivité. Et ce, d'autant plus que le Département a prévu de connecter 2 véloroutes transversales : la Via Venaissia qui accueille déjà près de 100 000 cyclistes par an et la véloroute du Calavon et ces 40 000 utilisateurs annuels. A cela s'ajoute les 126 000 cyclistes qui gravissent chaque année le mont Ventoux ainsi que les 185 000 Vauclusiens utilisant régulièrement leur vélo.

« Nous sommes déjà dans le top 5 des départements français en matière d'accueil des activités autour du vélo et du cyclotourisme, rappelle le président du conseil départemental. Avec ces aménagements, il serait prétentieux de dire que nous serons les meilleurs, mais nous figurerons assurément dans les 3 premiers. »

**Les voies vertes sont des véloroutes en site propre réservée à la circulation non motorisée. Ouverte à tous en accès libre, elles sont destinées aux piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite...*